Publié le

ID: 033-213300700-20230606-202331-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juin, le Conseil Municipal de BRACH,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code

Général des Collectivités Territoriales

Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 1er juin 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 14 Présents : 12

Votants: 14

B B

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHEL, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ, Audrey JOLLY, Jacques LASSALLE

Etaient absent excusé: Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Magali LARAPIDIE

pouvoir Carmen PICAZO

Secrétaire de séance : Carmen PICAZO

DELIB_2023/31_Domaine et Patrimoine

Délibération autorisant le Maire à signer les actes de cession gratuite pour les parcelles la B 896, la B 906 et la B 909 de la SOVI

Monsieur le Maire,

. .

INFORME l'assemblée que la SAS SOVI lotisseur du lotissement « La Clef des Champs » se propose de transférer dans le domaine public communal les espaces verts dudit lotissement.

A cet effet, la commune envisage l'acquisition de l'ensemble de ces parcelles section B pour une superficie totale d'environ :

- B 896 12a 69ca
- B 909 68a 84ca
- B 906 16ca

10 10

Afin de garantir à la commune le bon état des espaces verts cédés, un état des lieux a été effectué.

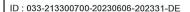
Les frais d'acte inhérents à la cession des parcelles ainsi que ceux liés à la réalisation du document d'arpentage restent à la charge de la SAS SOVI.

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC Tél.: 05.56.58.23.66

Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

Publié le



Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

D'AUTORISER le Maire à faire les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des parcelles appartenant à la SAS SOVI et cadastrées section B 896 (12a 69ca), la B 906 (68a 84ca) et la B 909 (16ca) et à signer tous les actes et toutes les pièces du dossier.

DIT que les frais d'acte seront à la charge de la SAS SOVI

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

C.PICAZO

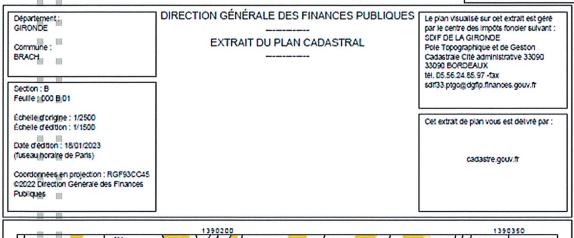
D.PHOENIX

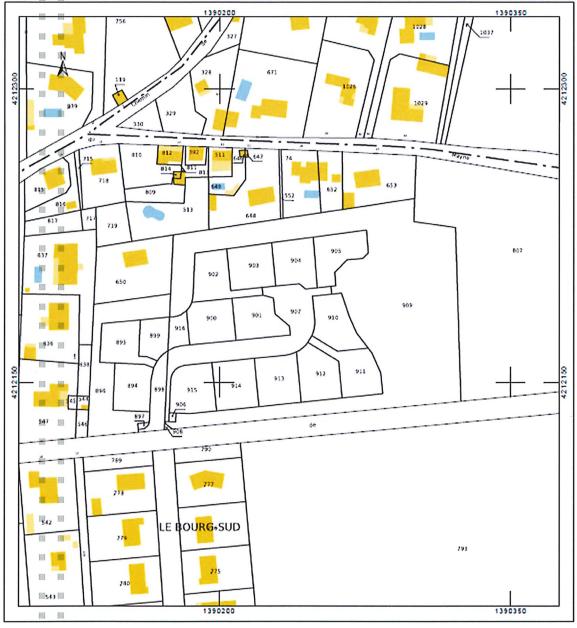
1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC Tél.: 05.56.58.23.66

Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

ID: 033-213300700-20230606-202331-DE





1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC Tél.: 05.56.58.23.66